



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2325

Garantie sollicitée à hauteur de 50 % par l'Association scolaire La Favorite pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 euros - Opération : construction d'un bâtiment scolaire situé 25, avenue du Point du Jour à Lyon 5e

Direction des Finances

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2325 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 50 % PAR L'ASSOCIATION SCOLAIRE LA FAVORITE POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 000 000 EUROS - OPERATION : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE SITUE 25, AVENUE DU POINT DU JOUR A LYON 5E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 27 mai 2016, le Directeur Général de l'Association scolaire La Favorite, sise 62, rue de la Favorite à Lyon 5^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 50 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 € à contracter auprès de La Banque Postale. Cet emprunt est destiné à financer la construction d'un bâtiment scolaire situé 25, avenue du Point du Jour à Lyon 5^e.

L'Association scolaire La Favorite ne bénéficie pas de garantie d'emprunt.

Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de l'Association scolaire La Favorite. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de l'Association scolaire La Favorite.

Vu l'article L. 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à l'Association scolaire La Favorite pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 000 000 € à contracter auprès de La Banque Postale. Cet emprunt est destiné à financer la construction d'un bâtiment scolaire situé 25, avenue du Point du Jour à Lyon 5^e.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par La Banque Postale sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 €;
- Période de disponibilité :
 - date de début : 24 août 2016 ;
 - date de fin : 15 février 2017 ;
 - indexation : Eonia + 0,86 % (base exact/360) ;

- commission de non utilisation : 0,15 % l'an ;
- périodicité des échéances : mensuelle ;
- amortissement : néant ;
- montant minimum de déblocage : 20 000 €

- Période d'amortissement :

- durée : 10 ans ;
- amortissement mensuel à échéances constantes sur 120 mois ;
- indexation : taux fixe à 0,81 % (base 30/360).

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association scolaire La Favorite dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de La Banque Postale, la Ville de Lyon s'engage à se substituer à l'Association scolaire La Favorite pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par l'Association scolaire La Favorite auprès de La Banque Postale. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de l'hypothèque ou du nantissement au profit de la Ville de Lyon.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de l'Association scolaire La Favorite. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de l'Association scolaire La Favorite.

7. L'Association scolaire La Favorite s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM